

Faits saillants et messages clés Instructions au CRTC concernant la nouvelle politique des télécommunications

Karine Lemieux <karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca>

Mar 14/02/2023 15:16

À : Stefan P. enak <Stefan.P.enak@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Marc-André Provost <marc-andre.provost@mcc.gouv.qc.ca>; Laurence Gillot <laurence.gillot@mcc.gouv.qc.ca>; Jonathan Valois <Jonathan.Valois@mcc.gouv.qc.ca>; Nathalie Verge <nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca>; Louise Chamberland <louise.chamberland@mcc.gouv.qc.ca>; Julie Lévesque <julie.levesque@mcc.gouv.qc.ca>; Josianne Fortin <Josianne.Fortin@mcc.gouv.qc.ca>; Éric Bergeron <eric.bergeron@mcc.gouv.qc.ca>

Bonjour Stefan,

Voici des faits saillants et messages-clés en lien avec cet article :

<https://www.ledevoir.com/economie/781565/telecommunications-le-crtc-davantage-du-cote-des-consommateurs-promet-ottawa>

1 FAITS SAILLANTS

- La version finale des nouvelles instructions sur la politique des télécommunications, dévoilée par le gouvernement fédéral en mai dernier, est maintenant en vigueur.
- Abordabilité, universalité et fiabilité sont les mots visés par les instructions et sont imposés, dès maintenant et jusqu'en 2030, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).
- Le CRTC est un tribunal administratif indépendant, mais les instructions du gouvernement précisent les orientations de la politique en matière de télécommunications.
- Pour l'essentiel, ces instructions qui viennent d'être confirmées par décret ministériel à l'endroit du CRTC, l'obligent à mettre en priorité « la mise en place de nouvelles règles visant à favoriser la concurrence et à améliorer les services aux consommateurs, ce qui permettra aux Canadiens de bénéficier de prix plus bas et de services de télécommunications de meilleure qualité ».
- Le gouvernement « donne des instructions au CRTC afin qu'il mette en place un cadre de réglementation plus efficace, bonifie les droits des consommateurs, fasse des progrès à l'égard de l'accès universel, et améliore les délais d'entrée en vigueur de la réglementation ».
- Le gouvernement du Canada s'attend à ce que les services Internet et sans fil offerts par les nouveaux entrants soient de même qualité et de même débit que ceux offerts par les fournisseurs nationaux établis. Il s'attend par ailleurs à ce que l'accès aux infrastructures — concrètement, l'accès aux poteaux téléphoniques partout au pays — soit facilité par leurs propriétaires.
- Le gouvernement invite le CRTC à tenir davantage compte dans ses agissements des plaintes faites par les consommateurs canadiens auprès de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST) à propos de leurs services de télécommunications.
- L'organisme fédéral devra également établir une formule de dédommagement pour les clients lésés par des pannes futures. Cela pourrait prendre la forme d'un rabais sur la facture suivante, d'une bonification du service, etc.
- En comparaison internationale, le Canada figure année après année parmi les trois pays d'économie développée où les coûts de l'internet et des services sans fil sont les plus élevés au monde, avec le Japon et les États-Unis.

RÉSUMÉ DES NOUVELLES INSTRUCTIONS DE POLITIQUE AU CRTC :

- Favoriser la concurrence accrue dans le marché de la téléphonie sans fil et mobile pour rendre les forfaits plus abordables.
- Améliorer l'accès (des redistributeurs) aux services de gros pour l'internet et rehausser la concurrence pour que les services internet soient plus abordables.
- Améliorer la protection des droits des consommateurs pour faciliter des choix plus éclairés.
- Accélérer l'accès universel aux infrastructures des services de télécommunications.

- Améliorer les processus de planification et de prise de décisions au CRTC en matière de réglementation et de surveillance du marché des télécommunications.

2. MESSAGES-CLÉS

- Le MCC a pour mission de faire valoir les intérêts du Québec dans les interventions qu'il soumet au CRTC afin que ce dernier en tienne compte dans ses décisions.
- Depuis plusieurs années, le gouvernement veille à suivre assidûment les travaux du CRTC afin de maintenir, voire de développer, une solide industrie de la radiodiffusion et des télécommunications au Québec.
- Les changements technologiques qui touchent l'industrie de la radiodiffusion et des télécommunications sont des enjeux auxquels le MCC accorde beaucoup d'attention.
- Le MCC appuie la fourniture de services de télécommunications aussi variés que possible, à des tarifs raisonnables, et faisant appel aux technologies de pointe.

- [REDACTED]

Bonne fin de journée,

Karine Lemieux
Adjointe exécutive

Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone [418 380 2307](tel:4183802307), poste 7241
Courriel : karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca

Faits saillants et messages clés Lancement du programme de Bourses d'excellence de l'AJIQ le 15 février 2023

Karine Lemieux <karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca>

Mer 15/02/2023 08:35

À Marc André Provo t <marc.andre.provo.t@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Laurence Gillot <laurence.gillot@mcc.gouv.qc.ca>; Jonathan Valois <Jonathan.Valois@mcc.gouv.qc.ca>; Nathalie Verge <nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca>; Louise Chamberland <louise.chamberland@mcc.gouv.qc.ca>; Julie Lévesque <julie.levesque@mcc.gouv.qc.ca>; Josianne Fortin <Josianne.Fortin@mcc.gouv.qc.ca>; Éric Bergeron <eric.bergeron@mcc.gouv.qc.ca>

Bonjour Marc André,

Voici des faits saillants et messages-clés concernant le lancement du programme de Bourses d'excellence de l'AJIQ prévu aujourd'hui, le 15 février 2023.

1. FAITS SAILLANTS

- Le 1^{er} appel du programme de bourses pour lequel le MCC a mandaté l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ) sera lancé le 15 février 2023.
- Un communiqué de presse, une annexe décrivant les modalités du programme et une publicité seront diffusés le matin du 15 février. Tous ces documents ont été soumis au Ministère pour approbation
- [REDACTED]
- L'AJIQ a choisi de nommer ce programme « bourses d'excellence de l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ) ». La mention du soutien financier du MCC est faite tant dans le communiqué que dans le texte détaillant les modalités des bourses. Une mention de la provenance des bourses devra aussi être faite lors de la diffusion des reportages.
- Ce mandat a été confié à l'AJIQ dans la foulée de la révision de la Loi sur le statut de l'artiste, dans laquelle les journalistes indépendants n'ont pas été inclus, malgré leurs demandes à cet effet
- [REDACTED]
- La proposition retenue a été la mise en œuvre d'un programme de bourses qui leur serait dédié exclusivement, et qui favoriserait la réalisation de grands reportages ou d'enquêtes en permettant aux journalistes d'obtenir une somme supplémentaire pour couvrir leurs dépenses de subsistances pendant qu'ils sont sur le terrain.

Informations sur le programme

- L'AJIQ prévoit faire 4 appels de candidatures dans l'année, réservant un montant de 45 000 \$ par appel, pour un total de 180 000 \$ en bourses.
- Le jury chargé d'évaluer les candidatures pour les bourses sera formé de Mme Carole Beaulieu, journaliste de longue date, ex-rédactrice en chef et éditrice du magazine l'Actualité; M. Pierre Sormany, également journaliste de longue date, ex-directeur des enquêtes à Radio-Canada; et monsieur Pascal Lapointe, rédacteur en chef de l'Agence Science Presse
- Les reportages devront porter sur des sujets d'actualité d'intérêt général, devront être réalisés au Québec ou au Canada et destinés à être diffusés ou publiés dans un média québécois.
- Les montants des bourses qui seront accordées devraient osciller entre 3000 \$ et 7000 \$, en fonction de l'analyse des budgets soumis par les candidats.

- Les bourses sont exclusivement accessibles aux journalistes indépendants membres de l'AJIQ ou à ceux qui le deviendront
- Les ce budget pourra inclure des « frais de subsistance » d'un maximum de 500 \$ par semaine, pour le temps alloué à la réalisation du reportage.

- [REDACTED]
- [REDACTED]

- [REDACTED]

2. MESSAGES-CLÉS

- Les journalistes indépendants sont des acteurs importants de l'écosystème médiatique qui alimentent en contenus de nombreux médias d'information et magazines québécois
- Par leur travail de terrain, tant au Québec qu'à l'international, ils contribuent à la diversité et à la qualité de l'information.
- [REDACTED]
- Ces bourses offrent pour une première fois aux journalistes indépendants l'opportunité de recevoir un certain montant pour couvrir en partie leurs frais de subsistances, comme les dépenses courantes de logement ou d'épicerie, pendant qu'ils se consacrent à la recherche pour leur reportage.
- Toutefois, ces bourses ne se substituent pas aux tarifs à la pigne que doivent payer les médias pour utiliser les contenus produits par ces travailleurs autonomes

Bonne journée,

Karine Lemieux
Adjointe exécutive

Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2307, poste 7241
Courriel : karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca

RE: Faits saillants fête nationale des Patriotes

Louise Chamberland <louise.chamberland@mcc.gouv.qc.ca>

Mer 15/02/2023 09:00

À : Marc-André Provost <marc-andre.provost@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Laurence Gillot <laurence.gillot@mcc.gouv.qc.ca>; Julie Lévesque <julie.levesque@mcc.gouv.qc.ca>; Stéphanie Jourdain <stephanie.jourdain@mcc.gouv.qc.ca>; Jonathan Valois <Jonathan.Valois@mcc.gouv.qc.ca>; Nathalie Verge <nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca>; Josianne Fortin <Josianne.Fortin@mcc.gouv.qc.ca>

Bonjour Marc-André,

Voici des faits saillants et messages clés concernant la fête nationale des Patriotes

FAITS SAILLANTS

- Le 15 février 1839 des patriotes sont pendus à la suite des Rébellions de 1837-1838.
- Les rébellions de 1837-1838 au Bas Canada sont des soulèvements armés qui opposent les patriotes à l'armée britannique, renforcée de volontaires loyaux. Cet événement constitue l'aboutissement de la crise politique née du désir du Parti patriote, dirigé par Louis Joseph Papineau, de réformer le système de gouvernement du Bas Canada. <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=7945&type=pge>

MESSAGES CLÉS

- La journée nationale des Patriotes a été proclamée par le gouvernement du Québec comme étant le lundi précédant immédiatement le 25 mai de chaque année. C'est à cette date que l'on commémore annuellement la lutte des Patriotes qui ont lutté pour la liberté et la démocratie dans la décennie de 1830. Le Ministère protège et valorise différents éléments en lien avec l'histoire des Patriotes, ce qui contribue à la commémoration des événements et du groupe, dont la prison des Patriotes au Pied du Courant, le Monument des Patriotes du Cimetière-de-Notre-Dame-des-Neiges, l'église de Saint-Eustache et la maison Jean-Baptiste-Mâsse qui sont classés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Il y a aussi Louis Joseph Papineau qui est désigné comme personnage historique. Plusieurs autres éléments figurent également au Répertoire du patrimoine culturel du Québec.
- Le Ministère a produit et diffuse depuis juin 2022 le Cadre de référence pour la commémoration gouvernementale qui vise à outiller et à sensibiliser les acteurs gouvernementaux ainsi qu'à harmoniser les pratiques de l'État québécois dans le domaine de la commémoration, tant sur le territoire québécois que dans ses représentations à l'étranger

• [REDACTED]

Je suis disponible pour toute info supplémentaire ou précisions,

Bonne journée !

Louise Chamberland

Sous-ministre adjointe

Secrétariat à la promotion de la culture québécoise

Ministère de la Culture et des Communications

1435, rue de Bleury, bureau 800

Montréal (Québec) H3A 2H7

Téléphone : 514 873-9288, poste 5701

Courriel : louise.chamberland@mcc.gouv.qc.ca

Site Web www.mcc.gouv.qc.ca

De : Marc-André Provost <marc-andre.provost@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 15 février 2023 07:07

À : Louise Chamberland <louise.chamberland@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : Re: Faits saillants - fête nationale des Patriotes

Formidable, merci beaucoup.

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

De : Louise Chamberland <louise.chamberland@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : Wednesday, February 15, 2023 7 06 25 AM

À : Marc-André Provost <marc-andre.provost@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : Re Faits saillants fête nationale des Patriotes

Bonjour Marc André,

Je te reviens le plus tôt possible!

À tantôt,

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

De : Marc-André Provost <marc-andre.provost@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : Wednesday, February 15, 2023 6 48 55 AM

À : Louise Chamberland <louise.chamberland@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : Faits saillants fête nationale des Patriotes

Bonjour Louise,

Serait ce possible d'obtenir des faits saillants concernant cet article svp?

Merci et bonne journée!

Marc-André Provost

Conseiller politique

Cabinet du ministre de la Culture et des Communications

Ministre responsable de la Jeunesse

Ministre responsable de la région de l'Outaouais

Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

Édifce Guy-Frégault

225, Grande-Allée Est, bloc A, 1^{er} étage

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2310

marc-andre.provost@mcc.gouv.qc.ca

Mise en garde concernant les communications d'influence – En conformité à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la Loi : 1-866-281-4615 ou commissairelobby.qc.ca.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelques fins que ce soient

Faits saillants Gare Mont Laurier

Stéphanie Jourdain <stephanie.jourdain@mcc.gouv.qc.ca>

Jeu 16/02/2023 11:36

À : Stefan Psenak <Stefan.Psenak@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Jonathan Valois <Jonathan.Valois@mcc.gouv.qc.ca>; Marc-André Provost <marc-andre.provost@mcc.gouv.qc.ca>; Laurence Gillot <laurence.gillot@mcc.gouv.qc.ca>; Nathalie Verge <nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca>; Julie Lévesque <julie.levesque@mcc.gouv.qc.ca>; Louise Chamberland <louise.chamberland@mcc.gouv.qc.ca>; Josianne Fortin <Josianne.Fortin@mcc.gouv.qc.ca>; Marie-Hélène Drolet <marie-helene.drolet@mcc.gouv.qc.ca>; Julie Casista <julie.casista@mcc.gouv.qc.ca>; Jean-Jacques Adjizian <jean-jacques.adjizian@mcc.gouv.qc.ca>; Nathalie Pitre <nathalie.pitre@mcc.gouv.qc.ca>; Martine Lessard <Martine.Lessard@mcc.gouv.qc.ca>

Bonjour Stefan,

Voici les faits saillants en lien avec cet article : <https://infodelalievre.ca/en-vedette/2023/02/15/une-demande-davis-de-demolition-de-la-gare-envoye-a-la-ville-de-mont-laurier/?fbclid=IwAR0QTPe4T-V3aPwejtgnNNAMMwRVg6Ej4EOgC9dX9KoL8lQqBLNWKXZyFfs>

QUESTION / RÉPONSE LIÉES À L'ACTUALITÉ

QUESTION / OBJET: Situation de la gare de Mont-Laurier

1 FAITS SAILLANTS

- Construction de la gare de Mont Laurier en 1909 et agrandissement en 1927
- Aucun statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, mais désignation de gare ferroviaire patrimoniale par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada depuis 1991.
- En 1994, le MTQ (propriétaire) et la MRC d'Antoine-Labelle (locataire) concluent un bail à long terme avec une obligation d'entretien.
- Le site de la gare est un pôle culturel et touristique pour la population locale et touristique. En effet, il marque la fin du parc linéaire du P'tit Train du Nord.
- Le 18 août 2022, un rapport d'évaluation du bâtiment recommande des travaux immédiats d'étalement et des travaux de réfection des fondations (remplacement complet des fondations ou démolition/reconstruction du bâtiment). Les fondations sont jugées instables et représentent un risque pour la sécurité du public
- Ce rapport a amené les élus à procéder à la fermeture de la gare le 20 août 2022. La MRC a également annoncé qu'une consultation publique sera tenue en novembre et que les différents ministères (MAMH, MTQ, MCC) et la Commission des lieux et monuments historiques du Canada seraient consultés. La consultation publique s'est tenue le 24 novembre 2022.
- [REDACTED]
- Le MCC a recommandé à la MRC de faire réaliser une évaluation patrimoniale pour être en mesure de prendre une décision éclairée sur l'avenir de la gare de Mont-Laurier.
- [REDACTED] Le MCC a réitéré sa recommandation de faire réaliser une évaluation de l'intérêt patrimonial de la gare. [REDACTED]

- Le dossier est médiatisé La Fédération Histoire Québec et Action Patrimoine ont pris position en faveur de la restauration de la gare et ont transmis des communications à cet égard au Ministère.
- Le MCC a reçu le 14 février 2023, un avis de démolition pour la gare de Mont-Laurier.

2- MESSAGES-CLÉS

- Le Ministère poursuivra son accompagnement de la MRC et ses échanges avec les différentes parties prenantes afin de prendre la meilleure décision possible pour l'avenir de la gare de Mont-Laurier.
- Le Ministère a conclu une entente avec la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, et cela, pour les volets 1a, 1b et 2. La gare de Mont-Laurier est admissible au volet 1b. Le carnet de santé a d'ailleurs été payé via ce programme.
- Le gouvernement du Québec a pris l'engagement, dans sa politique culturelle, de veiller à l'Exemplarité de l'État dans la gestion de son patrimoine immobilier. [REDACTED]

Bonne journée.

Stéphanie Jourdain

Sous-ministre adjointe du développement culturel et du patrimoine

Sous-ministériat du développement culturel et du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc B, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418.380.2356 p. 7121

Courriel : Stéphanie.Jourdain@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Faits saillants et messages clés Le Journal de Montréal et TVA perdent face au Conseil de Presse

Karine Lemieux <karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca>

Lun 20/02/2023 10:30

À Marc André Provo t <marc.andre.provo.t@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Jonathan Valois <Jonathan.Valois@mcc.gouv.qc.ca>; Stefan Psenak <Stefan.Psenak@mcc.gouv.qc.ca>; Laurence Gillot <laurence.gillot@mcc.gouv.qc.ca>; Nathalie Verge <nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca>; Julie Lévesque <julie.levesque@mcc.gouv.qc.ca>; Josianne Fortin <Josianne.Fortin@mcc.gouv.qc.ca>; Éric Bergeron <eric.bergeron@mcc.gouv.qc.ca>

Bonjour Marc André,

Voici des faits saillants et messages-clés concernant le jugement de la cour en faveur du Conseil de presse du Québec (Le Journal de Montréal et TVA perdent face au Conseil de Presse, 17 février 2023 – publié et diffusé dans plusieurs médias)

1-FAITS SAILLANTS

- Après une saga judiciaire de plus de 10 ans, Le Journal de Montréal et TVA, qui appartiennent à Québecor, ont perdu leur cause devant la Cour supérieure dans un litige les opposant au Conseil de presse du Québec (CPQ).
- Pour rappel, TVA et MédiaQMI ne sont plus membres du Conseil – respectivement depuis 2008 et 2010 – en raison d'un désaccord avec ses décisions et ses orientations. Le CPQ continuait tout de même de recevoir des plaintes et de rendre des décisions sur ces médias
- Selon Québecor, cela portait atteinte à sa réputation et violait sa liberté de ne pas s'associer au CPQ. Québecor souhaitait donc se soustraire de la juridiction du CPQ. Québecor demandait aussi un dédommagement financier de plus de 400 000 \$ en réparation des dommages allégués à la suite de deux plaintes réalisées par le CPQ
- [REDACTED]
- Dans son jugement, le juge Jolin a estimé que la demande de MédiaQMI et TVA d'ordonner au Conseil de s'abstenir de traiter des plaintes les visant pour prévenir une hypothétique atteinte fautive à leur réputation revenait à imposer au Conseil un bâillon préventif qui relèverait de l'arbitraire et violerait sa liberté d'expression.
- Le juge conclut en disant que, « comme toute personne physique et morale, le Conseil jouit de la liberté d'expression [] et les décisions rendues au terme de son processus de traitement des plaintes sont le fruit de l'exercice de cette liberté ».
- Ainsi, selon le juge, le CPQ n'a pas commis de faute en traitant les plaintes touchant les médias de Québecor et n'a fait que rechercher l'accomplissement de sa mission qui consiste à protéger la liberté de presse et à défendre le droit du public à une information de qualité
- Le président du Conseil de Presse, M. Pierre-Paul Noreau, a affirmé que cette décision était une grande victoire et que ce jugement envoie le message que les journalistes et les médias au Québec ne font pas n'importe quoi, qu'ils respectent des règles de bonne pratique, un code de déontologie, ce qui est un aspect positif
- De plus, ce jugement légitime le fait, pour le CPQ, de se pencher sur tout ce qui est publié dans les médias au Québec, qu'ils soient membres ou non.
- [REDACTED]
- Rappelons que le CPQ est un organisme privé à but non lucratif créé en 1973 qui a pour but de préserver la liberté de la presse et de défendre le droit du public à une information de qualité. Il enquête sur des plaintes et rend des décisions basées sur un code de déontologie, en lien avec des produits journalistiques à travers la province.

- L'organisme reçoit environ 250 plaintes par année.
- Le Ministère appuie financièrement le CPQ depuis plusieurs années pour son fonctionnement ainsi que des projets ponctuels.
- En 2022 2023, devant les importantes difficultés financières du CPQ, cette aide au fonctionnement a été bonifiée à 350 000 \$, soit près de 50 % de son budget d'opération.
- Le 17 février 2023, le Ministère a de plus accordé une aide de 49 500 \$ pour la réalisation d'une campagne de valorisation et de sensibilisation au rôle du CPQ à l'occasion de son 50e anniversaire

2-MESSAGES-CLÉS

- Le Ministère prend acte de cette décision rendue vendredi dernier par la Cour supérieure.
- Le Ministère considère que l'accès à une information québécoise de qualité et diversifiée est primordial pour la population et que les médias d'information sont un service essentiel.
- C'est pourquoi, en plus de soutenir le secteur des médias d'information, le Ministère soutient également le Conseil de presse du Québec depuis de nombreuses années. Cet organisme indépendant joue selon nous un rôle essentiel pour la protection de la liberté de la presse et la défense du droit du public à une information de qualité.
- Le Ministère ne désire toutefois pas émettre de commentaires sur ce litige précis qui opposait une entreprise médiatique privée et le Conseil de presse du Québec.

Bonne journée !

Karine Lemieux

Adjointe exécutive

Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, 1er étage

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone 418 380 2307, poste 7241

Courriel : karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca

Faits saillants et messages clés: C'est la fin pour Qub Musique

Karine Lemieux <karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca>

Lun 20/02/2023 09:27

À : Marc-André Provost <marc-andre.provost@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Jonathan Valois <Jonathan.Valois@mcc.gouv.qc.ca>; Stéphanie Morin <stephanie.morin@mcc.gouv.qc.ca>; Laurence Gillot <laurence.gillot@mcc.gouv.qc.ca>; Nathalie Verge <nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca>; Julie Lévesque <julie.levesque@mcc.gouv.qc.ca>; Josianne Fortin <Josianne.Fortin@mcc.gouv.qc.ca>; Éric Bergeron <eric.bergeron@mcc.gouv.qc.ca>

Bonjour Marc-André,

Voici des faits saillants et messages-clés en lien avec cet article : C'est la fin pour Qub Musique (Le Devoir, 17 février 2023, <https://www.ledevoir.com/culture/medias/782175/c-est-la-fin-pour-qub-musique>):

1- FAITS SAILLANTS

- Qub musique a été lancé en mai 2020, cette plateforme se voulait une alternative québécoise aux géants de l'écoute en ligne que sont Spotify et Apple Music. Mais le service n'a jamais rencontré le succès espéré, même s'il donnait accès à un catalogue concurrentiel par rapport aux autres plateformes.
- Cette annonce fait partie de la restructuration annoncée par Québecor le jeudi 16 février et qui touche tous les secteurs d'activité de l'entreprise.
- Cette annonce signifie le quasi-retrait de Québecor dans le secteur de la musique. En effet, l'entreprise s'était retirée de la distribution musicale en mars 2021 avec la fermeture de Distribution Sélect. Désormais, les activités de Québecor dans le domaine sont concentrées à travers la maison de disque Audiogram, achetée en février 2021.
- [REDACTED]
- Soulignons d'ailleurs que les listes de lecture qui se trouvent actuellement sur l'application QUB musique devraient désormais être hébergées sur la plateforme française Qobuz, qui fera son entrée au Canada en mai. Les abonnés de QUB musique pourront donc se joindre à Qobuz, dont Québecor était déjà l'un des partenaires. Pour sa part, QUB radio poursuivra ses activités.
- [REDACTED]

2- MESSAGES-CLÉS

- Le MCC accueille tristement la fin des activités du seul joueur québécois du secteur de la diffusion en ligne de musique.
- Le MCC est conscient des enjeux soulevés par les changements structuraux engendrés par l'apparition des plateformes de diffusion en ligne. Ces changements ont de profondes répercussions sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie québécoise de la musique.
- Plus que jamais, les travaux de structuration numériques du secteur de la musique et du spectacle sont essentiels pour une meilleure découvrabilité et une meilleure rémunération pour nos artistes.
- Le MCC estime essentiel que tous les joueurs de l'industrie, notamment ceux de la diffusion en ligne, doivent contribuer à la création, à la production, à la diffusion et à la découvrabilité des contenus québécois.

- Le travail concernant C 11 ont donc fondamentau , notamment pour doter le Québec d'une capacité de négociation avec les plateformes.

Bonne journée!

Karine Lemieux

Adjointe exécutive

Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, 1er étage

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : [418 380-2307](tel:4183802307), poste 7241

Courriel : karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca

Faits saillants et messages clés TVA à Baie Comeau perd son seul journaliste

Karine Lemieux <karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca>

Mar 21/02/2023 13:16

À : Marc-André Provost <marc-andre.provost@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Jonathan Valois <Jonathan.Valois@mcc.gouv.qc.ca>; Laurence Gillot <laurence.gillot@mcc.gouv.qc.ca>; Nathalie Verge <nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca>; Julie Lévesque <julie.levesque@mcc.gouv.qc.ca>; Josianne Fortin <Josianne.Fortin@mcc.gouv.qc.ca>; Éric Bergeron <eric.bergeron@mcc.gouv.qc.ca>

Bonjour Marc-André,

Comme demandé, voici des faits saillants et messages-clés concernant l'article : TVA à Baie-Comeau perd son seul journaliste, publié sur Ici Radio-Canada Côte-Nord le 17 février 2023 (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1957312/quebecor-andre-normandeau-suppression-poste>).

1 FAITS SAILLANTS :

- Le 16 février 2023, Québecor a rendu public son plan de restructuration, qui prévoit notamment la mise à pied de 240 personnes, dont 140 au sein du Groupe TVA et qu'une centaine d'autres touchent d'autres organisations de Québecor
- Le poste de journaliste à Baie-Comeau, occupé depuis 20 ans par le journaliste André Normandeau, sera aboli, a confirmé le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), qui représente des employés de TVA.
- Selon la convention collective actuelle, cette mise à pied entrera en vigueur trois mois après la notification de l'employeur.
- Le président du SCFP 687, Carl Beaudoin, déplore cette triste nouvelle et ses conséquences sur la couverture médiatique pour la région de la Côte-Nord. »
- Carl Beaudoin prévoit que Baie Comeau et ses environs seront désormais couverts par le bureau de TVA à Sept-Îles.
- Toutefois, il craint que la distance géographique ait un impact sur l'information, qui ne sera pas aussi instantanée et aussi efficace.
- Aucun autre poste dans l'Est du Québec n'a été aboli, indique le SCFP

Aide gouvernementale

- Le Groupe TVA n'est pas admissible aux mesures d'aide gouvernementales aux médias, qui s'adressent principalement à la presse écrite, mais MédiasQMI (Journal de Québec et Journal de Montréal) le sont, et ont reçu des montants de différentes mesures, comme les crédits d'impôts, le programme d'aide à l'adaptation numérique et la compensation pour la collecte sélective.
- Sur la Côte Nord, le MCC a soutenu 4 projets d'adaptation numérique des 4 journaux hebdomadaires d'une autre entreprise (qui n'est pas liée à Québecor), Les Éditions Nordiques, pour un total de 681 825 \$.
- Le MCC a aussi accordé une aide au fonctionnement à 12 médias communautaires de la Côte-Nord pour un montant total de 676 232 \$ en 2022 2023

2-MESSAGES-CLÉS

- Nous sommes conscients des difficultés vécues notamment par le milieu des médias d'information.
- Nous considérons que l'accès à une information québécoise de qualité et diversifiée est primordial pour la population de toutes les régions du Québec et que les médias d'information sont un service essentiel, un constat qui s'avère d'autant plus vrai en ces temps où la désinformation prend de l'ampleur.

- Le 2 octobre 2019, le gouvernement a annoncé un plan d'aide aux médias représentant un soutien de près de 50 millions de dollars par année jusqu'en 2023-2024, et ce, afin d'assurer la stabilité de ce secteur économique important.
- Le MCC prend acte des informations qui sont communiquées relativement aux coupures de postes et il continuera de surveiller attentivement l'évolution de la situation.

Bonne journée!

Karine Lemieux

Adjointe exécutive

Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, 1er étage

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2307, poste 7241

Courriel : karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca

Faits saillants Maison Forget à Laval

Stéphanie Jourdain <stephanie.jourdain@mcc.gouv.qc.ca>

Mar 21/02/2023 11:53

À : Stefan Psenak <Stefan.Psenak@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Jonathan Valois <Jonathan.Valois@mcc.gouv.qc.ca>; Marc-André Provost <marc-andre.provost@mcc.gouv.qc.ca>; Laurence Gillot <laurence.gillot@mcc.gouv.qc.ca>; Nathalie Verge <nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca>; Julie Lévesque <julie.levesque@mcc.gouv.qc.ca>; Josianne Fortin <Josianne.Fortin@mcc.gouv.qc.ca>; Marie-Hélène Drolet <marie-helene.drolet@mcc.gouv.qc.ca>; Julie Casista <julie.casista@mcc.gouv.qc.ca>; Martine Lessard <Martine.Lessard@mcc.gouv.qc.ca>; Jean-Jacques Adjizian <jean-jacques.adjizian@mcc.gouv.qc.ca>; Geneviève Vézina <genevieve.vezina@mcc.gouv.qc.ca>; Jonathan Guénette <Jonathan.Guenette@mcc.gouv.qc.ca>

Bonjour Stefan,

Voici des faits saillants en lien avec la maison Forget.

QUESTION / OBJET: Maison Forget en lien avec cet

article : <https://www.ledevoir.com/societe/782247/patrimoine-une-maison-de-1694-laissee-a-l-abandon#:~:text=Laval%2C%20troisi%C3%A8me%20ville%20en%20importance,%2C%20ni%20par%20l%C3%89tat>

Maison Forget

7570, boulevard des Mille-Îles, Laval

1- FAITS SAILLANTS

- La maison Forget, aussi connue sous la dénomination maison Gariépy-LeGuerrier, est une résidence rurale d'inspiration française construite vraisemblablement au XVIII^e siècle, probablement en 1735.
- Il s'agit de l'une des premières maisons érigées sur le territoire lavallois et l'une des rares qui subsiste à ce jour. Il s'agit également de la maison natale de Mgr Forget, évêque de St-Jean-sur-Richelieu de 1935 à 1955
- Cette maison n'a aucun statut de protection en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.
- [REDACTED]
- La maison est inhabitée depuis quelques années et elle a manqué d'entretien au fil des ans. Des travaux importants sont à prévoir pour la restaurer.
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- Le 16 janvier 2023, la Ville de Laval a affiché un avis public pour la démolition du bâtiment secondaire. Les oppositions doivent être transmises par écrit dans les 10 jours à la greffière. Une RAM à cet effet est présentement en approbation. (RAM 46538)
- [REDACTED]

- [REDACTED]

2- MESSAGES-CLÉS

- [REDACTED]

- Le Ministère collabore avec la Ville de Laval dans ce dossier afin de déterminer la meilleure stratégie d'intervention au regard de la valeur patrimoniale du bien et de son contexte.
- Dans le cas de la maison Forget, les mécanismes mis en place avec la modification à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à la loi sur le patrimoine culturel ont bien fonctionné et ont permis une collaboration au bénéfice de la préservation du patrimoine

Bonne journée.

Stéphanie Jourdain

Sous-ministre adjointe du développement culturel et du patrimoine

Sous-ministériat du développement culturel et du patrimoine
Ministère de la Culture et de Communication
225, Grande Allée Est, bloc B, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone 418 380 2356 p 7121

Courriel : Stéphanie.Jourdain@mcc.gouv.qc.ca

Site Web www.mcc.gouv.qc.ca

Faits saillants et messages clés Festivals

Karine Lemieux <karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca>

Mer 22/02/2023 07:31

À : Stéphanie Morin <stephanie.morin@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Jonathan Valois <Jonathan.Valois@mcc.gouv.qc.ca>; Marc-André Provost <marc-andre.provost@mcc.gouv.qc.ca>; Laurence Gillot <laurence.gillot@mcc.gouv.qc.ca>; Nathalie Verge <nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca>; Julie Lévesque <julie.levesque@mcc.gouv.qc.ca>; Josianne Fortin <Josianne.Fortin@mcc.gouv.qc.ca>; Éric Bergeron <eric.bergeron@mcc.gouv.qc.ca>

Bonjour Stéphanie,

Comme demandé, voici des faits saillants et messages-clés concernant les festivals. Prendre note que nous allons vous transmettre un complément d'information dès que possible.

1-Faits saillants

Les organisateurs de festivals tirent la sonnette d'alarme et appellent les gouvernements à prolonger les aides financières d'urgence qui avaient été mises en place durant la pandémie.

Les festivals sont ainsi forcés d'offrir de meilleures conditions salariales pour attirer des employés.

En trois ans, la masse salariale aurait augmenté de 30 à 50 % dans les festivals, indique-t-on dans une lettre transmise lundi aux trois ordres de gouvernement

Déjà bénéficiaires de subventions, ils considèrent que celles-ci ne sont pas suffisantes pour faire face au contexte postpandémique.

Ils réclament que les mesures financières instaurées par Québec et Ottawa durant la pandémie soient remises en place, pour un temps du moins.

2-Messages clés

Nous sommes conscients des enjeux vécus par les festivals suivant la pandémie.

Nous sommes à l'écoute et analyserons le meilleur moyen de les supporter dans cette transition.

Bonne journée!

Karine Lemieux

Adjointe exécutive

Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, 1er étage

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone 418 380 2307, poste 7241

Courriel : karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca

RE: Faits saillants et messages clés Festivals

Nathalie Verge <nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca>

Mer 22/02/2023 07:49

À : Jonathan Valois <Jonathan.Valois@mcc.gouv.qc.ca>; Julie Lévesque <julie.levesque@mcc.gouv.qc.ca>

On fait au plus vite pour trouver des données plus précises auprès des SÉ

Nathalie

Nathalie Verge

Sous-ministre

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc B, 1er étage

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2330, poste 7116

Courriel : nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca

Site Web www.mcc.gouv.qc.ca

De : Jonathan Valois <Jonathan.Valois@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 22 février 2023 07:46

À : Nathalie Verge <nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca>; Julie Lévesque <julie.levesque@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Faits saillants et messages-clés - Festivals

Bonjour Nathalie,

Tu peux regarder la réponse en jaune plus bas dans le courriel ? Ouf... Ce n'est pas notre besoin. Tout le monde peut écrire des lignes comme ça La fiche sur la main d'œuvre est plus complète que la réponse de la DCOMM

Voici le genre d'infos dont nous avons besoin Ils sont 15 16 à signer la lettre Quelles subventions ont ils eu chacun depuis 3 ans? Quels sont les programmes d'aide qui les ont aidés et qui peuvent les aider encore?

Merci.

j.

De : Karine Lemieux <karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 22 février 2023 07:32

À : Stéphanie Morin <stephanie.morin@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Jonathan Valois <Jonathan.Valois@mcc.gouv.qc.ca>; Marc-André Provost <marc-andre.provost@mcc.gouv.qc.ca>; Laurence Gillot <laurence.gillot@mcc.gouv.qc.ca>; Nathalie Verge <nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca>; Julie Lévesque <julie.levesque@mcc.gouv.qc.ca>; Josianne Fortin <Josianne.Fortin@mcc.gouv.qc.ca>; Éric Bergeron <eric.bergeron@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : Faits saillants et messages-clés - Festivals

Bonjour Stéphanie,

Comme demandé, voici des faits saillants et messages-clés concernant les festivals. Prendre note que nous allons vous transmettre un complément d'information dès que possible.

1-Faits saillants

Les organisateurs de festivals tirent la sonnette d'alarme et appellent les gouvernements à prolonger les aides financières d'urgence qui avaient été mises en place durant la pandémie.

Les festivals sont ainsi forcés d'offrir de meilleures conditions salariales pour attirer des employés.

En trois ans, la masse salariale aurait augmenté de 30 à 50 % dans les festivals, indique-t-on [dans une lettre transmise lundi aux trois ordres de gouvernement](#).

Déjà bénéficiaires de subventions, ils considèrent que celles-ci ne sont pas suffisantes pour faire face au contexte postpandémique

Ils réclament que les mesures financières instaurées par Québec et Ottawa durant la pandémie soient remises en place, pour un temps du moins

2 Messages clés

Nous sommes conscients des enjeux vécus par les festivals suivant la pandémie

Nous sommes à l'écoute et analyserons le meilleur moyen de les supporter dans cette transition.

Bonne journée!

Karine Lemieux

Adjointe exécutive

Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, 1er étage

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2307, poste 7241

Courriel : karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca

TR: Faits saillants et messages clés Festivals

Jonathan Valois <Jonathan.Valois@mcc.gouv.qc.ca>

Mer 22/02/2023 07:45

À : Nathalie Verge <nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca>; Julie Lévesque <julie.levesque@mcc.gouv.qc.ca>

Bonjour Nathalie,

Tu peux regarder la réponse en jaune plus bas dans le courriel ? Ouf Ce n'est pas notre besoin Tout le monde peut écrire des lignes comme ça... La fiche sur la main-d'œuvre est plus complète que la réponse de la DCOMM.

Voici le genre d'infos dont nous avons besoin : Ils sont 15-16 à signer la lettre. Quelles subventions ont-ils eu chacun depuis 3 ans? Quels sont les programmes d'aide qui les ont aidés et qui peuvent les aider encore?

Merci

j

De : Karine Lemieux <karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 22 février 2023 07:32

À : Stéphanie Morin <stephanie.morin@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Jonathan Valois <Jonathan.Valois@mcc.gouv.qc.ca>; Marc-André Provost <marc-andre.provost@mcc.gouv.qc.ca>; Laurence Gillot <laurence.gillot@mcc.gouv.qc.ca>; Nathalie Verge <nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca>; Julie Lévesque <julie.levesque@mcc.gouv.qc.ca>; Josianne Fortin <Josianne.Fortin@mcc.gouv.qc.ca>; Éric Bergeron <eric.bergeron@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : Faits saillants et messages-clés - Festivals

Bonjour Stéphanie,

Comme demandé, voici des faits saillants et messages-clés concernant les festivals. Prendre note que nous allons vous transmettre un complément d'information dès que possible.

1-Faits saillants

Les organisateurs de festivals tirent la sonnette d'alarme et appellent les gouvernements à prolonger les aides financières d'urgence qui avaient été mises en place durant la pandémie.

Les festivals sont ainsi forcés d'offrir de meilleures conditions salariales pour attirer des employés.

En trois ans, la masse salariale aurait augmenté de 30 à 50 % dans les festivals, indique-t-on [dans une lettre transmise lundi aux trois ordres de gouvernement](#).

Déjà bénéficiaires de subventions, ils considèrent que celles-ci ne sont pas suffisantes pour faire face au contexte postpandémique.

Ils réclament que les mesures financières instaurées par Québec et Ottawa durant la pandémie soient remises en place, pour un temps du moins.

2-Messages clés

Nous sommes conscients des enjeux vécus par les festivals suivant la pandémie.

Nous sommes à l'écoute et analyserons le meilleur moyen de les supporter dans cette transition.

Bonne journée!

Karine Lemieux
Adjointe exécutive

Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, 1er étage

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : [418 380-2307](tel:4183802307), poste 7241

Courriel : karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca

Faits saillants et messages clés Google veut bloquer l'accès aux nouvelles au Canada en réaction au projet de loi C-18

Karine Lemieux <karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca>

Jeu 23/02/2023 09:16

À Marc André Provo t <marc.andre.provo.t@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Jonathan Valois <Jonathan.Valois@mcc.gouv.qc.ca>; Stefan Psenak <Stefan.Psenak@mcc.gouv.qc.ca>; Laurence Gillot <laurence.gillot@mcc.gouv.qc.ca>; Nathalie Verge <nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca>; Julie Lévesque <julie.levesque@mcc.gouv.qc.ca>; Josianne Fortin <Josianne.Fortin@mcc.gouv.qc.ca>; Éric Bergeron <eric.bergeron@mcc.gouv.qc.ca>

Bonjour Marc-André,

Voici des faits saillants et messages-clés en lien avec l'article « Google veut bloquer l'accès aux nouvelles au Canada en réaction au projet de loi C-18 » publié aujourd'hui (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1958446/ottawa-communes-medias-compensation-contenu-plateformes>)

1-FAITS SAILLANTS

- Google a indiqué qu'elle avait commencé à limiter l'accès aux contenus d'actualité en ligne à moins de 4 % de ses utilisateurs canadiens, y compris sur son moteur de recherche et sur la fonction « Discover » sur les appareils Android.
- Ce test touche tous les types de contenu d'information, y compris le contenu des radiodiffuseurs et des journaux canadiens, et il durera environ 5 semaines. Google indique également tester brièvement les réponses potentielles de ses produits au projet de loi C-18.
- Pour rappel, Google avait exprimé des inquiétudes sur le projet de loi C-18, notamment sur le fait qu'il était trop large et pourrait l'obliger à rémunérer des fournisseurs de contenus de mauvaise qualité ou biaisés (ex : qui font de la désinformation ou des pièges à clics). Google a déclaré qu'elle préférerait contribuer à un fonds, semblable au Fonds des médias du Canada, qui paierait indirectement les éditeurs de nouvelles.
- Google dit néanmoins rester déterminé à soutenir un avenir durable pour les nouvelles au Canada et à offrir des solutions qui corrigent le projet de loi C-18. Certaines entreprises de nouvelles ont déjà conclu des ententes avec Facebook et/ou Google, mais ces ententes sont confidentielles.
- Une porte-parole du ministre du Patrimoine canadien, Pablo Rodriguez, a déclaré que les Canadiens ne seraient pas intimidés et a qualifié de décevant que Google emprunte au livre de jeu de Meta. Pour rappel, Meta avait utilisé cette tactique en Australie en 2021 lors de l'élaboration d'un projet de loi similaire.
- Rappelons que le projet de loi C-18 prévoit que les plateformes numériques ayant un avantage important dans leur pouvoir de négociation avec des entreprises de nouvelles devront conclure des ententes commerciales équitables avec ces dernières afin d'assurer la rémunération de l'utilisation de leur contenu d'actualité.

- [REDACTED]
- [REDACTED]

O

- En décembre 2022, la Chambre des communes a adopté près de 30 amendements au projet de loi, lequel est présentement à l'étude au Sénat

- [REDACTED]

2 MESSAGES CLÉS

- Nous considérons que l'accès à une information québécoise de qualité et diversifiée est primordial pour la population. C'est notamment pourquoi nous avons annoncé en 2019 un plan d'aide aux médias représentant un soutien de près de 50 millions de dollars par année jusqu'en 2023-2024.
- Nous considérons également qu'il est important d'assurer une juste rétribution des contenus d'informations québécois et canadiens rendus disponibles par les plateformes numériques telles que Facebook ou Google, comme vise à faire le projet de loi C-18.
- Dans ce contexte, nous déplorons toute action d'intimidation ou de représailles en lien avec le projet de loi C-18.
- Le Ministère continuera à suivre de près les développements et les travaux entourant le projet de loi C-18 et s'assurera de défendre les intérêts et les compétences du Québec.

Bonne journée!

Karine Lemieux

Adjointe exécutive

Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, 1er étage

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2307, poste 7241

Courriel : karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca

Faits saillants et messages clés La pièce d'un conteur noir censurée à Beaconsfield

Karine Lemieux <karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca>

de la part de

Éric Bergeron <eric.bergeron@mcc.gouv.qc.ca>

Ven 24/02/2023 10:28

À Marc André Provo t <marc.andre.provo.t@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Jonathan Valois <Jonathan.Valois@mcc.gouv.qc.ca>; Laurence Gillot <laurence.gillot@mcc.gouv.qc.ca>; Nathalie Verge <nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca>; Julie Lévesque <julie.levesque@mcc.gouv.qc.ca>; Josianne Fortin <Josianne.Fortin@mcc.gouv.qc.ca>; Éric Bergeron <eric.bergeron@mcc.gouv.qc.ca>; Stéphanie Jourdain <stephanie.jourdain@mcc.gouv.qc.ca>

Bonjour Marc-André,

Comme demandé, voici des faits saillants et messages-clés en lien avec cet article : [La pièce d'un conteur noir censurée à Beaconsfield | La Presse](#)

1 FAITS SAILLANTS

- Le conseil municipal de Beaconsfield a retiré la pièce pour enfants L'incroyable secret de Barbe Noire de la programmation municipale à la suite de plaintes de citoyens, notamment de l'Association de la communauté noire de l'Ouest de l'Île (WIBCA)
- C'est la marionnette utilisée pour le spectacle qui est au cœur de la controverse. Elle serait assimilée à un "blackface" et son apparence serait jugée rébarbative et caricaturale.
- La Ville de Beaconsfield a annulé une représentation, mais la Ville de Pointe-Claire a maintenu la présentation de la pièce dimanche prochain, à la bibliothèque municipale
- Franck Sylvestre, un artiste noir ayant des origines martiniquaises, a créé cette pièce en 2009. La pièce a été remaniée depuis. Elle raconte l'histoire de la malédiction d'un chef aztèque et de Barbe Noire et est basée sur un conte pour enfants qui a obtenu un prix en France en 2017.
- La pièce a déjà été présentée à des enfants de 4 à 10 ans dans le cadre d'une tournée soutenue par le Conseil des arts de Montréal.
- Frank Sylvestre est un artiste inscrit au Répertoire culture-éducation géré par le MCC. Il est donc, de ce fait, admissible aux subventions offertes par le MEQ et le MCC dans le cadre des programmes en culture éducation. Ses ateliers proposés au Répertoire ne sont toutefois pas liés au personnage de Barbe Noire.

2- MESSAGES-CLÉS

- Le Ministre prend acte de la situation.
- La marionnette utilisée dans le spectacle de M. Sylvestre fait partie des choix artistiques du créateur, en lien avec les personnages du spectacle
- La reconnaissance formelle de l'autonomie de la création et de la liberté d'expression accordée aux créateurs fait partie des principes sur lesquels s'appuie l'actuelle politique culturelle du Québec.

Bonne journée!

Karine Lemieux
Adjointe exécutive

Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État
Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2307, poste 7241
Courriel : karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca

De : Marc-André Provost <marc-andre.provost@mcc.gouv.qc.ca>
Envoyé : 24 février 2023 07:08
À : Éric Bergeron <eric.bergeron@mcc.gouv.qc.ca>
Cc : Julie Lévesque <julie.levesque@mcc.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de faits saillants - LA PIÈCE D'UN CONTEUR NOIR CENSURÉE À BEACONSFIELD

Bonjour Éric,

Pourrais-je obtenir des faits saillants concernant cet article svp ?

[La pièce d'un conteur noir censurée à Beaconsfield | La Presse](#)

Merci!

Marc André Provost

Conseiller politique

Cabinet du ministre de la Culture et des Communications
Ministre responsable de la région de l'Outaouais
Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

Édifice Guy Frégault
225, Grande-Allée Est, bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2310
marc.andre.provost@mcc.gouv.qc.ca

Mise en garde concernant les communications d'influence En conformité à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la Loi 1 866 281 4615 ou commissairelobby.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelques fins que ce soient.

Faits saillants Quartier chinois

Stéphanie Jourdain <stephanie.jourdain@mcc.gouv.qc.ca>

Mar 07/03/2023 08:43

À : Stefan Psenak <Stefan.Psenak@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Jonathan Valois <Jonathan.Valois@mcc.gouv.qc.ca>; Marc-André Provost <marc-andre.provost@mcc.gouv.qc.ca>; Laurence Gillot <laurence.gillot@mcc.gouv.qc.ca>; Nathalie Verge <nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca>; Julie Lévesque <julie.levesque@mcc.gouv.qc.ca>; Josianne Fortin <Josianne.Fortin@mcc.gouv.qc.ca>; Jean-Jacques Adjizian <jean-jacques.adjizian@mcc.gouv.qc.ca>; Julie Casista <julie.casista@mcc.gouv.qc.ca>; Martine Lessard <Martine.Lessard@mcc.gouv.qc.ca>

Bonjour Stefan,

Comme discuté, j'ai demandé des faits saillants en lien avec le Quartier chinois.

QUESTION / OBJET : Quartier chinois, en lien avec l'article suivant

: <https://www.ledevoir.com/societe/784018/patrimoine-le-quartier-chinois-sera-t-il-vraiment-protège>

1- FAITS SAILLANTS

- Le Quartier chinois est un lieu unique au Québec pour son identité culturelle, son importance pour la communauté chinoise et son attrait auprès de la population québécoise et des touristes.
- Le Quartier chinois fait l'objet de pressions immobilières qui menacent son patrimoine bâti, archéologique et urbain. La mobilisation a pris de l'ampleur en 2021 avec l'acquisition de quelques bâtiments, dont la British and Canadian School (BCS) par un promoteur immobilier
- Le 28 avril 2021, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) reçoit une proposition de classement pour la BCS de la part d'Héritage Montréal
- Le MCC et la Ville de Montréal ont mis conjointement en place un comité de travail sur la protection patrimoniale du Quartier chinois auquel participent des groupes de défense du patrimoine et des représentants de la communauté du quartier.
- [REDACTED]
- Le MCC et la Ville ont uni leurs efforts pour répondre aux recommandations du comité de travail et assurer la protection du quartier
- Le 1^{er} décembre 2021, le MCC et la Ville soumettaient leurs recommandations de protection au comité de travail qui les a accueillies favorablement
- Le 24 janvier 2022, la ministre annonce son intention de classer le site patrimonial du Noyau-Institutionnel du Quartier Chinois, l'édifice de la BCS et l'ancienne manufacture S Davis and Sons
- Par la même occasion, la mairesse de Montréal annonce la modification du plan d'urbanisme afin de préserver les caractéristiques du quartier et le lancement d'une démarche d'identification du secteur comme lieu historique en vertu de la LPC.
- [REDACTED]
- Le 19 décembre 2022, le comité de travail sur le Quartier chinois s'est réuni une autre fois. Les actions planifiées par la Ville, l'arrondissement et le MCC sont engagées et suivent leur cours. Des études, inventaires et outils complémentaires permettront d'assurer la protection des éléments du patrimoine culturel du quartier, tant matériels qu'immatériels
- La Ville travaille à la préparation de l'inventaire de tous les immeubles d'intérêt patrimonial construit avant 1940 et à la mise à jour de sa réglementation sur l'occupation et l'entretien des immeubles. Elle débute la réalisation d'une étude du potentiel archéologique.
- L'arrondissement est à préparer une étude sur la propreté et le mobilier urbain pour favoriser le développement économique et social du quartier.
- Il est important de rappeler que l'avis d'intention de classement assure la protection des biens sous avis, comme s'ils étaient classés.

- Le Ministre devait transmettre sa décision quant au classement un an après l'avis d'intention de classement, soit le 24 janvier 2023.
- Ce délai est prolongé de 6 mois étant donné l'ajout de la procédure de catégorisation des biens classés, ce qui reporte la décision au 24 juillet 2023.

2- MESSAGES-CLÉS

- Le site patrimonial du Noyau-Institutionnel-du-Quartier-Chinois, l'édifice de la BCS et l'ancienne manufacture S. Davis and Sons sont sous avis d'intention de classement ce qui les protège de la même façon que s'ils étaient classés.
- Des autorisations sont requises, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, avant d'effectuer des travaux sur les biens sous avis d'intention de classement.
- Le Ministère accompagne, depuis plusieurs mois, la Ville et les parties prenantes dans l'élaboration d'outils de protection et de mise en valeur du quartier chinois.
- Le comité de travail sur le Quartier chinois, qui réunit la Ville, le Ministère et les représentants du quartier chinois, poursuit ses initiatives.
- Des études, inventaires et autres outils qui visent la connaissance, la préservation et la mise en valeur du quartier sont en préparation
- Depuis l'adoption du Projet de loi n° 69 - Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, lorsque le ministre signe un avis d'intention de classement pour un immeuble ou un site patrimonial, il doit également communiquer au propriétaire les catégories envisagées pour le bien. Ces catégories ont été ajoutées afin de clarifier les exigences relativement à l'entretien et à la protection des immeubles.
- L'avis d'intention de classement du Quartier Chinois ayant été émis avant l'entrée en vigueur de cette disposition, un délai additionnel de 6 mois est accordé par le législateur afin que le Ministère puisse transmettre la catégorisation aux propriétaires et permettre à ces derniers de soumettre leurs observations
- En raison de ce processus, l'échéance légale pour l'avis de classement du Quartier chinois est le 26 juillet 2023

Rédigé par la DSCIM en collaboration avec la DPEP

Approuvé par la DGRM et la DGP

Bonne journée.

Stéphanie Jourdain

Sous-ministre adjointe du développement culturel et du patrimoine

Sous-ministériat du développement culturel et du patrimoine

Ministère de la Culture et de Communication

225, Grande Allée Est, bloc B, 1er étage

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone 418 380 2356 p 7121

Courriel : Stéphanie.Jourdain@mcc.gouv.qc.ca

Site Web www.mcc.gouv.qc.ca

Faits saillants et messages clés Le CRTC impose des réductions immédiates de 10% sur les tarifs internet de gros

Karine Lemieux <karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca>

Jeu 09/03/2023 08:46

À Stefan P enak <Stefan P enak@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Jonathan Valois <Jonathan.Valois@mcc.gouv.qc.ca>; Marc-André Provost <marc-andre.provost@mcc.gouv.qc.ca>; Laurence Gillot <laurence.gillot@mcc.gouv.qc.ca>; Nathalie Verge <nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca>; Julie Lévesque <julie.levesque@mcc.gouv.qc.ca>; Josianne Fortin <Josianne.Fortin@mcc.gouv.qc.ca>; Dominic Tardif <dominic.tardif@mcc.gouv.qc.ca>; Éric Bergeron <eric.bergeron@mcc.gouv.qc.ca>; Patrick Tessier <patrick.tessier@mcc.gouv.qc.ca>

Bonjour Stefan,

Voici des faits saillants et messages-clés en lien avec cet article :

<https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2023-03-08/tarifs-de-gros-internet/le-crtc-impose-des-reductions-immediates-de-10.php>

1-FAITS SAILLANTS

- Le 8 mars 2023, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) a publié l'avis de consultation CRTC 2023-56, afin d'examiner le « cadre actuel des services d'accès haute vitesse (AHV) de gros, compte tenu des conditions changeantes du marché, des défis considérables dans la mise en œuvre du cadre et de l'importance pour la population canadienne d'avoir plus de choix et des services plus abordables »
- Le CRTC sollicite notamment des observations sur certains avis préliminaires selon lesquels :
 - la fourniture de services AHV de gros groupés devrait être obligatoire;
 - l'accès aux installations par fibre jusqu'aux locaux des abonnés (FTTP) devrait être offert pour ces services; et
 - la fourniture d'installations FTTP au moyen des services AHV de gros groupés devrait être obligatoire temporairement et de manière accélérée, jusqu'à ce que le CRTC parvienne à tirer une conclusion à savoir si un tel accès doit être offert indéfiniment.
- Reconnaissant par ailleurs implicitement que ses récentes décisions n'ont pas favorisé la concurrence entre fournisseurs internet, le CRTC impose également une réduction tarifaire provisoire immédiate de 10 % à certains tarifs existants pour les services AHV de gros groupés
- Ces décisions du CRTC visent à accroître la concurrence, créer plus de choix pour les consommateurs et réduire les prix pour l'accès haute vitesse
- Du côté des fournisseurs indépendants, on se réjouit de cette décision du CRTC.
- Aucune précision n'a encore été apportée sur les tarifs qui profiteront de cette mesure. Ces tarifs de gros comportent en outre un prix d'accès par abonné ainsi qu'une facturation en fonction de la capacité internet par tranches de 100 Mb/s
- L'industrie du service internet connaît des remous depuis une décision controversée du CRTC en mai 2021, qui avait annulé une importante baisse de tarifs de gros décrétée en 2019. Au moins six fournisseurs indépendants importants, notamment EBOX, Distributel, VMedia et Oxio, ont été rachetés depuis par de plus grosses entreprises
- Le nombre d'abonnements internet haute vitesse au Canada au 3^e trimestre de 2022 était de 12,38 millions
- Le revenu moyen par utilisateur par mois pour le service internet au Canada est passé de 55,44 \$ en 2016 à 70,31\$ au 3^e trimestre de 2022

2- MESSAGES-CLÉS

- Les infrastructures numériques à haut débit sont essentielles pour la croissance de l'économie du Québec, et constituent à ce titre un enjeu de développement.

- Cet enjeu est particulièrement important pour les petites communautés et les communautés éloignées, où la mise en place de ces infrastructures permet aux citoyens et aux entreprises d'avoir accès à des services de télécommunication de qualité et diversifiés, dans des conditions concurrentielles optimales
- Par conséquent, il est important que l'environnement réglementaire mis en place par le CRTC favorise les investissements privés dans le déploiement de telles infrastructures

Bonne journée,

Karine Lemieux

Adjointe exécutive

Sous ministériat aux politiques et aux sociétés d'État

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, 1er étage

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2307, poste 7241

Courriel karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca

Faits saillants et messages clés Le gouvernement fédéral refuse certains amendements du Sénat sur C-11

Karine Lemieux <karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca>

Jeu 09/03/2023 08:34

À Marc André Provo t <marc.andre.provo.t@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Jonathan Valois <Jonathan.Valois@mcc.gouv.qc.ca>; Laurence Gillot <laurence.gillot@mcc.gouv.qc.ca>; Nathalie Verge <nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca>; Julie Lévesque <julie.levesque@mcc.gouv.qc.ca>; Josianne Fortin <Josianne.Fortin@mcc.gouv.qc.ca>; Éric Bergeron <eric.bergeron@mcc.gouv.qc.ca>; Patrick Tessier <patrick.tessier@mcc.gouv.qc.ca>

Bonjour Marc-André,

Voici des faits saillants et messages-clés en lien avec cet article :

<https://www.ledevoir.com/politique/canada/784515/le-gouvernement-trudeau-rejette-le-compromis-du-senat-au-sujet-du-projet-de-loi-sur-la-radiodiffusion>

1-FAITS SAILLANTS

- Le ministre du Patrimoine canadien, Pablo Rodriguez, a fait inscrire au feuillet du 8 mars 2023 un message destiné au Sénat relativement au projet de loi C-11. Il vise à informer le Sénat que certains de ses amendements proposés sont acceptés par la Chambre des communes, alors que quelques uns sont refusés ou modifiés.
- Entre autres, le ministre du Patrimoine canadien refuse l'amendement proposé par le Sénat visant à limiter le pouvoir du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) envers les réseaux sociaux
- Le ministre rejette cet amendement « parce qu'il affecterait la capacité du gouverneur en conseil de tenir des consultations publiques et d'émettre des instructions en matière de politique à l'intention du CRTC afin d'établir la portée appropriée de la réglementation des services de médias sociaux en ce qui a trait à leur distribution d'émissions commerciales, et empêcherait le système de radiodiffusion de s'adapter aux changements technologiques au fil du temps».
- Pour rappel, le Sénat avait proposé un amendement afin de trouver un compromis entre le gouvernement et les nombreuses critiques du projet de loi. Ce compromis avait pour effet de réduire le champ du contenu appelé à être régulé par le CRTC, le limitant essentiellement à la musique professionnelle. Certaines associations culturelles, comme la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC), s'opposaient à l'amendement du Sénat notamment car il induisait une erreur technique qui exclut les vidéoclips.
- Notons que le gouvernement fédéral n'a pas non plus accepté les demandes faites par le ministre de la Culture et des Communications. En effet, il n'a pas apporté de modification à l'article 31.1 afin de clarifier que les lois du Québec et des provinces sur le statut de l'artiste sont généralement applicables aux entreprises en ligne.
- Le gouvernement fédéral n'a pas non plus acquiescé à la demande du ministre de la Culture et des Communications à l'effet qu'un mécanisme de consultation obligatoire et officiel du gouvernement du Québec soit prévu dans la Loi pour que le Québec ait son mot à dire avant que des instructions soient données au CRTC pour orienter son action lorsque ses interventions sont susceptibles de toucher des entreprises offrant des services au Québec ou d'avoir un impact sur le marché québécois
- [REDACTED]

2- MESSAGES-CLÉS

- Il est urgent de procéder à la révision du cadre législatif entourant les grandes plateformes internationales de diffusion pour qu'il soit adapté à la réalité actuelle et contribue davantage à la production locale de contenu.

- Nous estimons essentiel que tous les joueurs de l'industrie contribuent de manière équitable à la création, à la production, à la diffusion et à la découvrabilité des contenus québécois et canadiens, et particulièrement de langue originale française
- [REDACTED]
- Nous estimons primordial d'avoir un droit de regard sur ces instructions, le Québec étant le foyer de la langue française et de la culture francophone en Amérique.
- Nous sommes également préoccupés par le refus du gouvernement fédéral d'apporter une modification à l'article 31.1 afin de clarifier que les lois du Québec et des provinces sur le statut de l'artiste sont généralement applicables aux entreprises en ligne
- Il est primordial que le gouvernement fédéral et le CRTC respectent les compétences législatives du Québec et ses interventions dans ce domaine
- Nous poursuivons notre analyse des amendements qui ont été acceptés, refusés et modifiés par le gouvernement fédéral
- Nous poursuivons également l'analyse des leviers à la disposition du Québec pour intervenir et nous n'excluons pas la possibilité de légiférer pour encadrer l'offre de contenus culturels par les plateformes numériques présentes sur le territoire québécois.

Bonne journée,

Karine Lemieux

Adjointe exécutive

Sous ministériat aux politiques et aux sociétés d'État

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, 1er étage

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2307, poste 7241

Courriel karine.lemieux@mcc.gouv.qc.ca